Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation Certifiante - Fiche N°RS7135

PUBLIC CIBLE

Porteur.euse de projet ayant un projet de création ou reprise et paysan.ne installé.e souhaitant développer leur activité.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences indispensables pour construire un prévisionnel économique questionnant la viabilité économique et la vivabilité du projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne.

PRÉ-REQUIS

Avoir un projet de création, de reprise ou de développement d'activité agricole.

CONTENU

Compétences attestées :

C1 - Définir les caractéristiques et besoin d'un projet pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.
C2 - Construire un plan économique et de production en dimensionnant ses ateliers, au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation, en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technico-économiques issus de la littérature professionnelle, pour élaborer son prévisionnel économique.
C3 - Planifier les investissements en termes de moyens de production (matériel technique, aménagements, foncier, constructions…) nécessaires au projet, en évaluant leurs coûts, pour sécuriser le démarrage et le développement de l'activité.
C4 - Identifier les différentes sources de financement du projet (apports privés, emprunt, subventions...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.
C5 - Élaborer le compte de résultat prévisionnel du projet en identifiant les charges et les produits liés à l'activité ç partir des hypothèses de dimensionnement initiales et des références technico-économiques professionnelles et/ou l'expérience professionnelle, pour évaluer la rentabilité économique du projet.
C6 - Construire le plan de trésorerie prévisionnel à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les points de vigilance et périodes critiques pour la trésorerie du projet.
C7- Analyser son prévisionnel global au regard des objectifs de départ, des besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, au moyen des indicateurs issus des prévisionnels économique et financier préalablement élaborés, pour valider le dimensionnement initial ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.

Méthodes et moyens pédagogiques :
Alternance d'apports, de mises en pratiques sur les projets des participants et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée.

Modalités d'évaluation des acquis :
L'évaluation se fait sur la base du rendu du dossier de présentation du prévisionnel économique du candidat dans un délai d'un mois maximum après la formation. Un dossier type est proposé au candidat pour présenter qualitativement et quantitativement son projet, en s'appuyant notamment sur un tableur informatique.
Le candidat appuiera sa présentation sur un plan de production, un plan de financement sur trois ans, un compte de résultat sur trois ans ainsi que sur un plan de trésorerie sur un an.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

Adear 11

DURÉE : 4 jour(s)

DATE LIMITE : 01/09/2025

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation accessible pour les personnes à mobilité réduite. Une autre situation d'handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

TARIFS

Frais pédagogique : 1064€. Formation pouvant être prise en charge par le CPF ou VIVEA. Non éligible VIVEA, nous contacter.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Resp. de stage : Julie Beckaert
adear11.jb@jeminstallepaysan.org
Maison Paysanne
1 Avenue Salvador Allende
11300 Limoux
Tel. 06 56 68 67 41

Formation portée par la Maison Paysanne de l'Aude,
N°OF : 76 11 01 690 11

SATISFACTION : en 2024 sur cette formation 82,96%. Taux de réussite pour la certification en 2024 : 76,61%.

NOTE : Apporter son ordinateur ou nous prévenir en cas d'impossibilité. Cuisine sur place disponible. Accessible en voiture (parking disponible) ou 10mn à pied depuis la gare (accès train et bus).

La certification est obtenue si le candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel.
En fin de formation, un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire. Pour les personnes ayant validé l'épreuve, un parchemin sera délivré.
Cette certification n'ouvre pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres formations.

Débouchés : création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Co-certificateurs : la FADEAR, l'ARDEAR Occitanie, l'ARDEAR AURA et l'ARDEAR PACA.
Date d'enregistrement de la certification : 30 avril 2025.
Durée d'enregistrement : 5 ans.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par téléphone ou envoyez-nous le bulletin d'inscription par mail.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
01/10/2025	Maison Paysanne 1 av Salvador Allende 11300 Aude	Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs à l'ADEAR11
23/09/2025	Maison Paysanne 1 av Salvador Allende 11300 Aude	Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs à l'ADEAR11
16/09/2025	Maison Paysanne 1 av Salvador Allende 11300 Aude	Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs à l'ADEAR11
09/09/2025	Maison Paysanne 1 av Salvador Allende 11 300 Aude	Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs à l'ADEAR11

THÈMES

Autres | S'installer en AP | Création d\'activité / diversification | Gestion d\'entreprise | S'associer / coopérer

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)